



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 54593

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la proposition de décret d'actes de compétences des aides-soignants diplômés d'État et des auxiliaires de puériculture diplômés d'État afin d'améliorer, au quotidien, la prise en charge des soins à destination des patients, et d'avoir une définition claire et précise des activités qui leur incombent dans l'exercice de leurs fonctions. C'est pourquoi il aimerait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54593

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6884

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)